



11. — Les sept vaches du Livre des Morts.

« Les sept vaches du songe de Joseph, (de Pharaon, expliqué par Joseph,) sont un singulier trait de couleur locale qui a rapport au mythe de ce chapitre¹. » « Sur les cinq ou six extraits du Rituel funéraire conservés au Musée Britannique, trois reproduisent les vaches escortant le taureau mystique. Les vaches sont invariablement au nombre de sept. Les papyrus hiéroglyphiques ou hiératiques du Musée de Leyde, plus nombreux que ceux de Londres, représentent aussi au moins quatre fois les sept vaches et le taureau Osiris². » Au solstice d'hiver, on faisait faire sept fois à une vache le tour du temple des dieux. Remarquons enfin, comme dernier trait égyptien de notre récit, que les peintures nous représentent aussi des génisses au milieu des eaux du Nil³. Tels étaient les songes du Pharaon. « Il n'est pas

¹ *Revue archéologique*, février 1860, p. 94. Les monuments figurés nous offrent aussi des représentations qui fournissent de nouvelles preuves du caractère tout à fait égyptien du songe du Pharaon. On voit dans une vignette du ch. 110 du *Livre des morts* « ein längliches Rechteck... Der Nil durchströmt und umfließt das Ganze, sowie die drei Abtheilungen... Der Verstorbene... pflügt, sät, schneidet Aehren, drischt (durch Kühe), häuft das Gedroschene, und bringt schliesslich dem Nil, als dem Geber dieser Güter, sein Dankopfer dar... Die Zahl der Aehren ist bisweilen die typische Sieben, so z. B. auf der Darstellung eines atheniensischen Papyrus, dessen Photographie mir durch Hrn. Krokidas (von der Nationalbibliothek) gütigst übersendet worden ist. Hier sieht man ebenfalls zwei Schnitter, wie im Turiner Exemplar; der eine hält vier, der andere drei Aehren in der Hand. Man muss hiebei unwillkürlich an die sieben Aehren denken die Pharaon in Traume gesehen — eine echte Localfarbe! — Dazu stimmt die Zahl der sieben heiligen Kühe. Sie erscheinen im Cap. 148 in einer Separatdarstellung mit ihren Bullen; jede hat ihren bezeichnenden Eigennamen. Auch diese concrete Zahl gemahnt an dem Traume des Pharaon, um so mehr als beide Scenen sich benachbart sind. » Lauth, *Das Labyrinth*, dans l'*Allgemeine Zeitung, Beilage*, Nr. 307, 3 nov. 1877, p. 4610.

² Communiqué par le P. Bohnen, S. J. Voir figure 11, d'après un papyrus de Turin. Lepsius, *Todtenbuch*.

³ Tombeau de Beni-Hassan, dans Wilkinson, *Manners and Customs*, partie II, t. I, p. 102; 2^e édit., t. II, p. 429.

croyable, observe avec raison Hengstenberg, qu'un étranger eût pu imaginer et inventer des détails si intimement liés à la symbolique égyptienne¹. »

Quand Apapi s'éveilla, après le double songe que nous venons d'étudier, « il fut saisi d'effroi, et il fit appeler sur-le-champ tous les interprètes et les sages². » On peut bien dire avec vérité que cette phrase n'est qu'une traduction de l'égyptien en hébreu. Dans la stèle de Ramsès II, dont nous avons parlé plus haut³, le graveur égyptien dit du prince de Bachtan, après qu'il eut eu son songe, *nehas pu, arnef em henuh*, « s'éveillant, il tomba dans l'effroi. » Quant à la convocation des interprètes et des sages, elle avait lieu dans tous les cas embarrassants ou difficiles : nous l'avons rencontrée dans la même stèle, dans le *Roman des deux frères*, etc.⁴.

Les personnages que mande le Pharaon pour expliquer ses songes sont appelés par le texte hébreu *hartumim* et *hakamim*⁵. Le second mot est sémitique et signifie simplement « sages. » Le premier ne l'est pas et doit être cherché, par conséquent, dans la langue égyptienne.

Les magiciens, enchanteurs, interprètes des songes appartenaient certainement en Égypte à la classe sacerdotale qui avait comme le monopole de la science. Cette classe formait une véritable hiérarchie, dont les différents degrés nous étaient déjà connus par les écrivains grecs, en particulier

¹ Hengstenberg, *Die Bücher Mose's und Aegypten*, p. 26-27.

² Gen., xli, 8.

³ Voir p. 63.

⁴ Voir p. 63, 51. La phrase du *Roman des deux frères* est celle-ci : *Un antu her an na rehiu hetu en Peraa*, qu'on peut traduire : « Ils appelèrent les scribes et les sages du Pharaon. »

⁵ Gen., xli, 8, הרטמים et הכמים. Les Septante traduisent ἐξηγητάς et σοφούς. Sur les *hartumim*, voir à la fin du volume I. v, ch. xii.

par Clément d'Alexandrie, avant de l'être par les documents indigènes.

Chaque temple avait un collège de prêtres, à la tête desquels était un archiprêtre. Tous dépendaient vraisemblablement d'un grand-prêtre qui résidait à la cour. La pierre de Rosette et le décret de Canope nous apprennent que les collèges sacerdotaux des provinces se réunissaient au chef-lieu du nome à certains jours de fête. Le décret de Canope nous apprend de plus que les prêtres étaient divisés en quatre classes et que chaque classe avait cinq représentants dans la capitale. Ces députés formaient sans doute le conseil des « exégètes et des sages, » que consultaient les pharaons dans les questions religieuses et dans les interprétations des songes.

Le décret de Canope mentionne six espèces particulières de prêtres : les archiprêtres, ou les chefs du temple, *meru hatu maa*; les prophètes, *honnu nuteru*; les stolistes, *sabu nuteru abu sma er ret nuteru em sati sen*, c'est-à-dire, « les prêtres purificateurs chargés de revêtir les statues des dieux de leurs ornements; » les ptérophores, *sahu neter sat*, ou « les scribes » ayant des ailes au-dessus de la tête et « écrivant l'écriture sacrée; » les hiérogammates, *reh hetu*, ou « les sages, les savants; » et enfin « les autres prêtres, » *nuteru atefu*, littéralement « les pères divins; » *abu*, les prêtres ordinaires¹.

D'après M. Ebers, qui a longuement étudié l'organisation

¹ Voici les noms grecs du texte bilingue de Canope qui rend bien l'égyptien hiéroglyphique : 1° οἱ ἀρχιερεῖς; 2° οἱ προφῆται; 3° οἱ εἰς τὸ ἄδυτον εἰσπορευόμενοι πρὸς τὸν στολισμὸν; 4° πτεροφόροι; 5° ἱερογραμματεῖς; 6° καὶ οἱ ἄλλοι ἱερεῖς. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, vi, 4, *Patr. gr.*, t. ix, col. 253, donne un ordre un peu différent et distingue entre les ἄλλοι ἱερεῖς. Voici sa division : ὁ ἁδός, ὠροσκόπος, ἱερογραμματεὺς, στολιστής, προφῆτης, παστοφόρος. Sur les prêtres égyptiens, voir aussi Revillout. *Journal officiel*, 22 août 1877, p. 5924.

de la caste sacerdotale¹, l'archiprêtre est le chef de tout le corps sacerdotal; le prophète est le président du collège; les ptérophores du décret de Canope, appelés par Clément d'Alexandrie hiérogammates, sont les scribes chargés de tout ce qui a rapport à l'art d'écrire, aux mesures et à l'étude du ciel étoilé; ils sont souvent représentés avec des plumes sur la tête; les hiérogammates du décret de Canope, appelés *horoscopes* par Clément d'Alexandrie, sont les astrologues, les interprètes des signes, prédisant l'avenir; le *chantre*, mentionné par Clément d'Alexandrie sous le nom d'*odos*, doit correspondre au *mer hes-u* des inscriptions hiéroglyphiques, c'est-à-dire au « chef du chant » chargé de composer les hymnes et de diriger les chants liturgiques; les *stolistes* outre la charge d'habiller et de déshabiller les idoles, avaient celle de s'occuper des cérémonies et des sacrifices. Les *hartumim* devaient appartenir à l'une de ces classes.

Les « interprètes des songes » et les « sages » étaient toujours sous la main du roi, comme ses conseillers attitrés. Leurs plus célèbres collègues étaient à Thèbes, à Memphis et à Héliopolis. Ils ne parlaient point d'eux-mêmes et comme d'inspiration, mais, pour donner leurs réponses, ils consultaient leurs livres sacrés. C'est par là que la manière dont Joseph explique les songes, par révélation d'en haut, diffère complètement, même aux yeux des Égyptiens, de la manière ordinaire de connaître l'avenir, quelque mystérieuse qu'elle fût pour les non initiés. La magie ou science de l'avenir des prêtres égyptiens s'appelait « science divine. »

¹ Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 343 et suiv. Voir aussi sur les prêtres égyptiens : Lauth, *Der Hohepriester und Oberpriester Bakenchons*, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1863, p. 544 et suiv.; Devéria, *Bakenkonsou, grand-prêtre d'Ammon, contemporain de Moïse*, dans la *Revue archéologique*, août 1862, t. VI, p. 100-104.

La Genèse nous apprend que les règles contenues dans les livres sacrés des Égyptiens furent impuissantes à donner aux hiérogammates d'Apapi le sens de son double songe. C'est alors que, sur la recommandation du grand échanson, il fit sortir Joseph de la forteresse pour lui en demander l'interprétation.

Quelque pressé que fût le roi de le voir et de l'entendre, Joseph ne put lui être présenté qu'après avoir été rasé, nous dit le texte¹. On ne pouvait paraître en effet devant lui que parfaitement pur. Les prêtres, qui étaient les hommes purs par excellence et portaient le nom d'*ab-u* ou « purs, » devaient être complètement rasés pour se maintenir en état de pureté. Il en était de même de tous les Égyptiens. Hérodote a signalé ce fait parmi les singularités des mœurs du pays². Il dit que les indigènes sont toujours tondu, excepté quand ils sont en deuil; ils laissaient alors pousser les cheveux et la barbe. Les monuments confirment l'exactitude de l'historien d'Halicarnasse. Les prêtres ne se rasiaient pas seulement la barbe, ils se rasiaient aussi toute la tête ou au moins portaient toujours les cheveux ras. Les personnages à longs cheveux, que nous voyons sur les sculptures, sont coiffés de perruques³. La barbe pointue, que portent certaines statues, est aussi postiche et a pour but d'indiquer la virilité ou même la dignité royale, puisqu'on la voit au menton d'une reine⁴. « Négliger, dit Wilkinson, cette partie essentielle de l'étiquette (c'est-à-dire, ne pas se raser), eût été un sujet de

¹ Gen., xli, 14.

² Hérodote, II, 36, p. 84. Cf. Plutarque, *De Iside et Osiride*, § 4, édit. Parthey, p. 5. — Diogène Laerte, VIII, 220, édit. Aldobrandini, Rome, 1594, p. 235, dit qu'Eudoxe fut obligé de se raser pour étudier en Égypte.

³ Rosellini, *Monumenti civili*, I, 2, p. 486 et suiv.; II, p. 395.

⁴ La reine Hatasou ou Hatespou. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 3^e édit., p. 202. On peut la voir représentée avec la barbe royale dans Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9^e édit., t. II, p. 186.

blâme et de ridicule. Quand l'artiste voulait représenter quelqu'un de basse condition ou malpropre, il le figurait avec une barbe¹, » comme nous le voyons sur les monuments². Les étrangers, Assyriens, Chananéens, Syriens, et les hommes de basse condition³ apparaissent sur les bas-reliefs avec leurs barbes naturelles; mais ceux qui venaient d'une autre contrée, « dès qu'ils entraient au service de ce peuple civilisé, observe Wilkinson, étaient forcés de se soumettre aux règles de purification de leurs maîtres, de faire couper leur barbe et leur chevelure et de porter une étroite coiffure⁴. »

Grâce à ces usages égyptiens, le *haku* ou barbier de la vallée du Nil était l'un des hommes les plus occupés du pays. Dans le traité d'un scribe, décrivant à son fils les misères des différents états, nous lisons : « Le barbier rase jusqu'à la nuit. Lorsqu'il se met à manger, [alors seulement] il se met sur son coude [pour se reposer]. Il va de pâté de maisons en pâté de maisons pour chercher les pratiques; il se rompt les bras pour emplir son ventre, comme les abeilles qui mangent [le produit] de leurs labeurs⁵. » Cette lettre, qui nous a été conservée dans le papyrus Sallier II, est antérieure à l'invasion des Pasteurs.

Wilkinson a reproduit une peinture où nous voyons le barbier dans l'exercice de ses fonctions. Les mots *hak nib*,

¹ Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. III, p. 357.

² « It is amusing to find that their love of caricature was not confined to the lower orders, but extended even to the king; and the negligent habits of Remeses VII are indicated in his tomb at Thebes by the appearance of his chin, blackened by an unshorn beard of two or three days' growth. » Wilkinson, *Manners and Customs*, t. III, p. 357; 2^e édit., t. II, p. 330.

³ Wilkinson, *Manners and Customs*, t. II, p. 127.

⁴ Wilkinson, *Manners and Customs*, t. III, p. 358.

⁵ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 3^e édit., p. 123.

que l'on lit au-dessus, indiquent son opération¹. Le Musée du Louvre possède un rasoir égyptien fort intéressant. « Ce rasoir, dit E. de Rougé, est très curieux par son galbe, qui, sauf la longueur, est exactement celui des rasoirs anglais. C'est un des exemples les plus curieux de la persistance de certains types dans les fabrications. Son tranchant est également bien conservé; cette sorte de bronze paraît avoir été peu sujette à l'oxydation². »

Les gens du peuple ne s'astreignaient point à l'assujettissement de se raser tous les jours; ils ne le faisaient que dans les circonstances solennelles. C'est ce qui nous explique comment un grand nombre de momies ont de longs cheveux. Joseph ne se rasait point en prison en signe de deuil ou à cause de sa condition d'esclave. Il faut donc qu'il se purifie maintenant, avant de paraître devant Apapi. La remarque qu'en fait la Genèse est d'autant plus frappante que, comme l'a observé M. Ebers, l'épithète de chauve était considérée chez les Juifs comme une insulte³. Aussi les rationalistes les plus prévenus et les plus hostiles contre le récit biblique, tels que Bohlen⁴, ont-ils reconnu le caractère parfaitement égyptien de ce trait.

Joseph dut aussi changer de vêtements pour aller à la cour. Les prêtres réglaient le cérémonial des réceptions, et le roi, quelque absolu qu'il fût, était obligé sur bien des points de suivre leurs conseils. Ils ne permettaient pas qu'on

¹ Wilkinson, *Manners and Customs*, t. III, p. 393, figure 418.

² E. de Rougé, *Notice des monuments égyptiens*, salle civile, vitrine T, 1855, p. 78. Cette vitrine est placée au Musée dans la salle funéraire. Un rasoir coûtait en Égypte dix outens de cuivre. Fr. Lenormant, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. III, 1883, p. 57. M. Van Bastelaer a oublié le rasoir égyptien dans ses *Origines antiques du rasoir moderne*, in-8°, Mons, 1877.

³ II (IV) Reg., II, 23.

⁴ Bohlen, *Genesis erläutert*, p. 383.

se présentât à lui sans s'être astreint à toutes les règles des purifications qu'ils observaient eux-mêmes. Or, non seulement ils se livraient à des ablutions fréquentes, deux fois par jour et deux fois la nuit, dit Hérodote¹, mais ils prenaient souvent des vêtements nouveaux qui devaient être chaque fois lavés. Nous avons vu mentionnés dans le *Roman des deux frères* les blanchisseurs du Pharaon, qui avaient un chef à leur tête : un grand nombre de blanchisseurs étaient nécessaires à cause de ces règles sévères sur la propreté². Joseph quitta donc la *schenti* ordinaire, espèce de pagne grossier, porté par les gens de basse condition, que nous voyons sur tant de scènes égyptiennes, et il fut revêtu de vêtements de lins³. C'est ainsi qu'il parut devant Apapi.

Le Pharaon raconta ses deux songes à Joseph, et le jeune Hébreu, inspiré par Dieu, les lui expliqua. Les sept vaches grasses et les sept épis pleins indiquaient sept années d'abondance ; les sept vaches maigres et les sept épis vides annonçaient sept années de disette⁴ ; l'abondance des années précédentes ne suffisait pas pour suppléer aux besoins de la population, à moins qu'on n'eût soin de faire de grandes réserves, pendant les années de fertilité, en conservant la cinquième partie de la récolte.

Cette explication si claire et si naturelle, bien différente sans doute des explications ordinaires des prêtres, embarrassées et obscures, ce conseil si sage, et si aisé à suivre, tout ravit le Pharaon. La loi égyptienne condamnait à mort

¹ Hérodote, II, 37, p. 84. Porphyre, *De abstinentiâ*, IV, 7, parle de trois bains par jour.

² Voir plus haut chap. III, p. 51.

³ Hérodote, II, 37 : Εἴματα δὲ λίνεα φορέουσι αἰεὶ νεόπλυτα. P. 84.

⁴ C'était le symbole ordinaire des années d'abondance et de disette. R. S. Poole, *Ancient Egypt*, dans la *Contemporary Review*, mars 1879, p. 752.

l'esclave qui s'occupait de magie¹, mais un roi devait être charmé de tant de prudence jointe à tant de modestie, et un roi Pasteur devait être fier qu'un homme de sa race l'emportât sur les savants égyptiens. Si ce roi était réellement Apapi II, comme nous le supposons, ce prince qui faisait la guerre à la religion indigène ne pouvait aussi qu'être satisfait de voir les prêtres de cette religion confondus et humiliés outre le plaisir de savoir le sens de ses rêves qu'il désirait si vivement connaître.

Joseph avait eu soin d'ailleurs de rapporter à Dieu, non à lui-même², la gloire de son interprétation. Les hiéroglyphes attribuaient aussi à leurs dieux, à Thoth en particulier, leur science divine³, mais ils ne donnaient leurs explications, comme nous l'avons déjà observé, qu'en consultant leurs livres sacrés, œuvre du dieu Thoth lui-même, d'après leurs croyances⁴. Le jeune Hébreu n'a pas besoin de recourir à des moyens extérieurs ; le vrai Dieu lui révèle lui-même le sens des songes dont il est l'auteur, et l'interprétation qu'il en donne est tellement simple et, pour ainsi dire, évidente, qu'elle s'impose à l'acceptation de tous. Comment un Egyptien aurait-il pu méconnaître, dans ces vaches qui sortent du Nil, la déesse Isis, la terre d'Égypte, féconde ou stérile selon que le Nil sort plus ou moins de ses rives, selon que l'inondation atteint la hauteur nécessaire ou reste en deçà des limites convenables ? Comment n'aurait-il pas vu aussi clairement cette image de la fertilité dans les sept épis pleins et les sept épis vides ?

¹ Chabas, *Papyrus magique Harris*, in-4°, Chalon-sur-Saône, 1860, p. 174-175.

² Gen., XLII, 16. Cf. XL, 8.

³ Hérodote, II, 83, p. 97.

⁴ Voir plus haut, p. 61.